



G.I.E. SESAM-VITALE

CAHIER DES CHARGES

Organismes Concentrateurs Techniques

Version 1.31

**Les Conditions d'application de la Liste
d'Opposition Vitale**

Réf. OCT-CDC-005 Version 1.16

Date : 18/03/2004

G.I.E. SESAM-VITALE

5 boulevard Alexandre Oyon 72019 LE MANS CEDEX 2

Standard 02 43 57 42 00 – Fax 02 43 87 78 42 <http://www.sesam-vitale.fr>

G.I.E. SESAM-VITALE

CAHIER DES CHARGES OCT - Version 1.31

Réf. : OCT-CDC-005

Les Conditions d'application de la Liste d'Opposition Vitale

Version : 1.16

Conformément à l'article L.122-4 du code de la propriété intellectuelle, toute représentation ou reproduction (intégrale ou partielle), du présent ouvrage doit être soumise au **consentement du G.I.E. SESAM-VITALE**, quel que soit le média utilisé, y compris électronique. Il en est de même pour sa traduction, sa transformation ou son adaptation, quel que soit le procédé utilisé.

Tout manquement à ces obligations constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

G.I.E. SESAM-VITALE

CAHIER DES CHARGES OCT - Version 1.31

Réf. : OCT-CDC-005

Les Conditions d'application de la Liste d'Opposition Vitale

Version : 1.16

HISTORIQUE DES VERSIONS

DATE	VERSION	EVOLUTION DU DOCUMENT
14/11/02	1.00	Création
03/12/02	1.12	Prise en compte des remarques de la MSV.
20/03/2003	1.13	Ajustements divers
28/03/03	1.14	Précision sur une date avril 2003
15/01/04	1.15	Prise en compte de l'addendum pharmacien n°3 de janvier 2004, au cahier des charges SESAM-Vitale et travaux sur la liste d'opposition
18/03/04	1.16	Prise en compte des travaux sur la liste d'opposition

DOCUMENTS DE REFERENCE

TYPE ET TITRE	REFERENCE
Arrêté du 12 août 1999 portant approbation de la convention nationale fixant les modalités de transmission des feuilles de soins électroniques entre les caisses nationales d'assurance maladie et les syndicats représentant les pharmaciens d'officine	J.O n° 187 du 14 août 1999 page 12274
Article D-861-2 du code la sécurité sociale, sur l'application de la CMU.	J.O. 23 Décembre 1999
Addendum du Cahier des charges SESAM-Vitale 1.31 de juillet 2002	Juillet 2002
Cahier des charges OCT 1.31	OCT-CDC-001 v 1.13 du 20.03.2002
Addendum 1.31.5 du Cahier des charges Editeurs SESAM-Vitale 1.31	Avril 2003
Addendum au Cahier des Charges SESAM-Vitale Version 1.31 Pharmaciens N°3	Février 2004

G.I.E. SESAM-VITALE	
<i>CAHIER DES CHARGES OCT - Version 1.31</i>	<i>Réf. : OCT-CDC-005</i>
<i>Les Conditions d'application de la Liste d'Opposition Vitale</i>	<i>Version : 1.16</i>

TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION	5
2. CONTEXTE DU DOCUMENT	5
3. PLANNING DE MISE EN OEUVRE.....	6
4. MODIFICATION MAJEURE	6
5. PRESENTATION.....	6
5.1 RECEPTION DU FLUX TECHNIQUE SESAM-VITALE (LA LISTE D'OPPOSITION VITALE)	7
5.2 DESCRIPTION	7
5.3 SYSTEME D'OPPOSITION DES CARTES VITALE.....	8
5.4 FONCTIONNEMENT	8
5.5 MISE EN ŒUVRE	9

TABLE DES ANNEXES

ANNEXE 6 : ENVELOPPE SMTP DE LA LISTE D'OPPOSITION VITALE.....	10
MESSAGE DE SERVICE SMTP CONTENANT LA LISTE D'OPPOSITION VITALE.....	10
ANNEXE 6 BIS: ENVELOPPE SMTP DE L'ACCUSE RECEPTION.....	16
MESSAGE SMTP ACCUSANT RECEPTION PAR L'OCT DU MESSAGE OPPOSITION	16

TABLE DES ILLUSTRATIONS

FIGURE 1 : FLUX "LISTE D'OPPOSITION VITALE" ENTRE LE GIE, L' OCT ET LES PS	7
--	---

1. INTRODUCTION

Ce document précise les conditions de diffusion de la liste d'opposition Vitale pour les Professionnels de Santé qui acheminent leurs flux par un organisme concentrateur technique. Il est basé sur le Cahier des charges OCT 1.31, sur l'addendum 1.31.5 du Cahier des charges Editeurs SESAM-Vitale 1.31 de Avril 2003 et sur l'**addendum facultatif au Cahier des Charges SESAM-Vitale Version 1.31 Pharmaciens N°3 de février 2004.**

Le paragraphe 5 de ce document remplacera le paragraphe 3.6 du Cahier des charges OCT 1.31 (réf. OCT-CDC-001 V1.13) et l'annexe 6 et 6 bis de ce document remplaceront l'annexe 6 du Cahier des charges OCT 1.31 (Réf. OCT-CDC-001 V1.13).

Le principe 8 du Cahier des charges OCT V.1.31. est inchangé¹.

"Principe 8 : Acheminement de la liste d'opposition Vitale

L'organisme concentrateur technique doit être capable de relayer la liste d'opposition Vitale électronique aux Professionnels de Santé concernés. Voir Annexe 6."

2. CONTEXTE DU DOCUMENT

Depuis le mois de mars 2002 tous les pharmaciens qui télé-transmettent sont équipés d'un progiciel agréé 1.31. Ces logiciels implémentent la fonctionnalité « Gestion de l'opposition », c'est-à-dire qu'ils sont capables de :

- Télécharger le message de service contenant la liste d'opposition qui se trouve dans la boîte aux lettres FSE.
- Traiter le message, extraire la pièce jointe, vérifier son intégrité et charger la liste d'opposition.
- Consulter, à partir du n° de série de la carte, la liste d'opposition avant toute création de FSE. Si la carte se trouve en opposition, le progiciel avertit le Professionnel de Santé et empêche la création de la FSE.

¹ Il sera fait référence dans ce document aux chapitres et annexes concernés du Cahier des charges OCT V.1.31.

3. PLANNING DE MISE EN OEUVRE

L'Assurance Maladie Obligatoire souhaite rendre opérationnel le système pour les pharmaciens sur la base de la liste d'opposition Vitale électronique selon le calendrier suivant :

- Juillet 2003 : mise en oeuvre restreinte, diffusion de la liste d'opposition à un échantillon de pharmaciens ;
- 2^{ème} trimestre 2004 : mise en œuvre totale, diffusion de la liste d'opposition à l'ensemble des pharmaciens.

4. MODIFICATION MAJEURE

Le message lié à l'opposition des cartes Vitale décrit dans le Cahier des charges OCT 1.31 (Réf CDC-OCT-001 V1.13), contient une pièce jointe : la liste d'opposition des cartes Vitale. Et le corps du message contient la liste des identifiants de facturation des Professionnels de Santé destinataires.

La modification concerne le corps du message de service qui ne contient plus la liste des identifiants de facturation des Professionnels de Santé destinataires du message.

La liste d'opposition peut être reçue compressée par l'organisme concentrateur technique. Elle doit être envoyée

- Compressée aux Pharmaciens ayant un logiciel qui implémente l'addendum au cahier des charges SESAM-Vitale version 1.31 Pharmacien n°3 de février 2004.
- Décompressée aux Pharmaciens ne possédant pas un logiciel qui implémente l'addendum Pharmacien n°3 de février 2004 cité ci-dessus.

5. PRESENTATION

Le Corps du document cdc-oct 1.31 (Réf. CDC-OCT-001 V1.13) est ainsi modifié.

5.1 Réception du flux technique SESAM-Vitale (la liste d'opposition Vitale)

Ce paragraphe concerne, dans le Cahier des charges OCT 1.31, le § 3.6 Réception du flux technique SESAM-Vitale (la liste d'opposition Vitale).

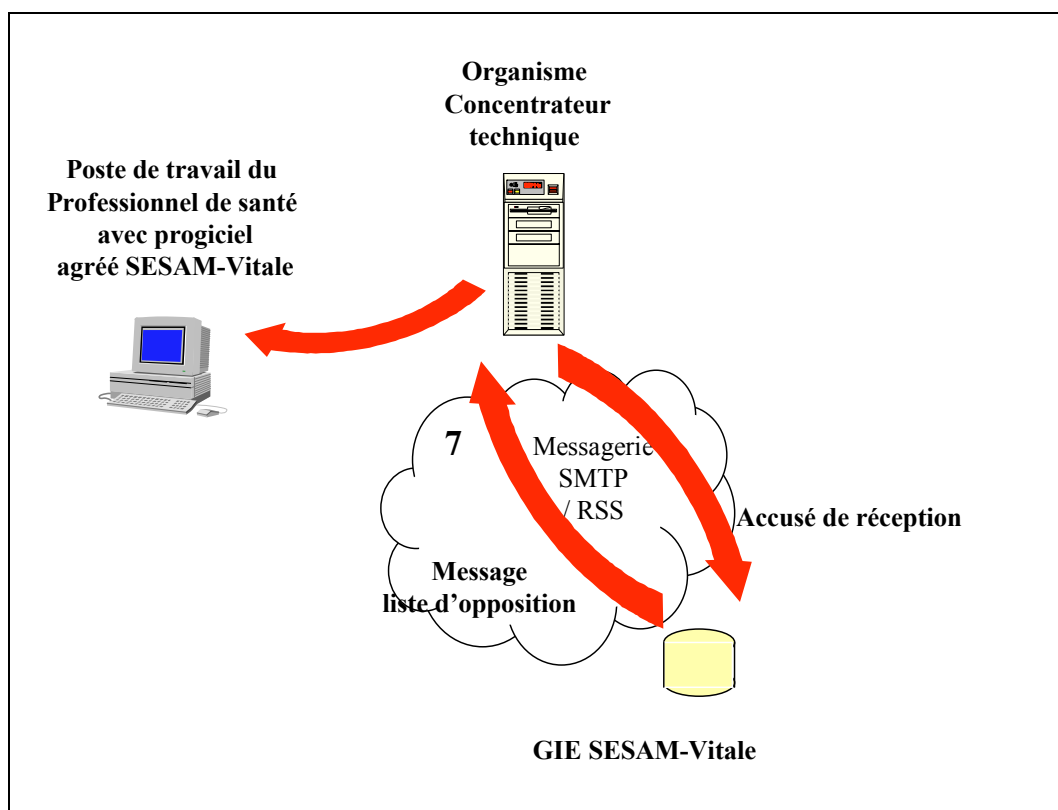


Figure 1 : flux "Liste d'opposition Vitale" entre le GIE, l' OCT et les PS

5.2 Description

Ce paragraphe concerne, dans le Cahier des charges OCT 1.31, le § 3.6.1 Description.

Ce flux correspond :

1. à un message SMTP dit "de service" contenant un fichier correspondant à la liste d'opposition Vitale, envoyé par le GIE SESAM-Vitale à l'OCT,
2. avec un message SMTP dit "accusé réception" ne contenant aucune pièce jointe, envoyé par l'OCT au GIE SESAM-Vitale.
3. et à un message SMTP dit "de service" contenant un fichier correspondant à la liste d'opposition Vitale, envoyé par l'OCT aux Professionnels de Santé.

5.3 Système d'opposition des Cartes Vitale

Ce paragraphe concerne, dans le Cahier des charges OCT 1.31, le § 3.6.2 Système d'opposition des Cartes Vitale.

Ce chapitre ne concerne actuellement que les pharmaciens.

Juridiquement, ce système est applicable non seulement aux pharmaciens (*voir arrêté du 12 août 1999*), mais aussi à tous les Professionnels de Santé dans le cadre de la CMU (*réglementation*).

Toutefois, la mise en oeuvre de ce système pourra être étendue à terme à l'ensemble des Professionnels de Santé.

5.4 Fonctionnement

Ce paragraphe concerne, dans le Cahier des charges OCT 1.31 le § 3.6.3 Fonctionnement & Mise en œuvre.

Chaque Professionnel de Santé reçoit mensuellement dans sa boîte aux lettres FSE, la liste d'opposition Vitale au format électronique.

La liste d'opposition Vitale est jointe à un message SMTP "de service opposition". La diffusion de ce type de message est assurée par 2 canaux :

1. **Un Professionnel de Santé qui n'utilise pas les services d'un OCT.** Dans ce cas, le GIE SESAM-VITALE transmet le message spécifique à l'opposition Vitale directement au Professionnel de Santé.
2. **Un Professionnel de Santé qui utilise les services d'un OCT.** Dans ce cas, c'est l'OCT qui transmet le message au Professionnel de Santé.

Gestion de l'adresse de la BAL du destinataire de la liste d'opposition Vitale :

L'annuaire des destinataires (du point de vue GIE SESAM-VITALE) :

1. **Est administré** par le GIE pour les adresses des OCT. Ceux ci, en cas de changement d'adresse électronique de la boîte aux lettres recevant le message "de service opposition", contactent le GIE pour lui communiquer la nouvelle adresse de boîte aux lettres dudit message.
2. **Est chargé automatiquement par les serveurs du GIE SESAM-Vitale** **Par les CPAM** pour les adresses des Professionnels de Santé qui n'utilisent pas les services d'un OCT. ~~Ces Professionnels de Santé contactent leur CPAM de rattachement lorsqu'ils changent d'adresse de réception de la liste d'opposition.~~

G.I.E. SESAM-VITALE

CAHIER DES CHARGES OCT - Version 1.31

Réf. : OCT-CDC-005

Les Conditions d'application de la Liste d'Opposition Vitale

Version : 1.16

5.5 Mise en œuvre

Ce paragraphe concerne, dans le Cahier des charges OCT 1.31, le § 3.6.3 Fonctionnement & Mise en œuvre.

La diffusion de la liste d'opposition Vitale aux Professionnels de Santé qui utilisent les services d'un organisme concentrateur technique se déroule en 3 étapes :

1. Le GIE SESAM-VITALE transmet le message de service opposition aux OCT (dans la BAL choisie par les OCT) entre le 18 et le 22 inclus de chaque mois (la description du message se trouve en annexe 6 du présent document).
2. Dès la réception du message, l'organisme concentrateur technique envoie au G.I.E. SESAM-VITALE un accusé de réception qui indique qu'il a bien reçu le message dédié à l'opposition.

En l'absence de cet accusé de réception dans les 2 jours ouvrés suivants le 1^{er} envoi, le G.I.E. SESAM-VITALE procédera à un second envoi. La description de l'accusé réception est décrit dans l'annexe 6 bis du présent document.

En cas de problème relatif à la réception du message, l'organisme concentrateur technique pourra contacter le support technique du G.I.E. SESAM-VITALE (vérification de l'adresse enregistrée dans l'annuaire des destinataires).

3. L'organisme concentrateur technique transmet avant le 31 du mois, la liste d'opposition Vitale à tous ses clients Professionnels de Santé en SESAM-VITALE.
Pour ce faire, l'organisme concentrateur technique construit un message de service (décrit en annexe 6 du présent document) en utilisant l'adresse de la boîte aux lettres FSE du Professionnel de Santé.

<i>G.I.E. SESAM-VITALE</i>	
<i>CAHIER DES CHARGES OCT - Version 1.31</i>	<i>Réf. : OCT-CDC-005</i>
<i>Les Conditions d'application de la Liste d'Opposition Vitale</i>	<i>Version : 1.16</i>

ANNEXE 6 :

ENVELOPPE SMTP DE LA LISTE D'OPPOSITION VITALE

Modification de l'annexe 6 du CDC OCT 1.31 réf : CDC-OCT-001 V1.13.

Message de service SMTP contenant la liste d'opposition Vitale

Message du GIE SESAM-Vitale vers l'OCT

Le message SMTP contenant la liste d'opposition Vitale est envoyé par le G.I.E. SESAM-VITALE dans la BAL de l'OCT gérant la réception et la ventilation de la liste d'opposition, lors de la diffusion périodique de la liste d'opposition aux OCT. Ensuite l'organisme concentrateur technique l'envoie aux Professionnels de Santé.

Les règles suivantes spécifiques à SESAM-Vitale s'appliquent à ces messages SMTP :

- Le champ expéditeur "**From**" contient l'adresse de l'organisme émetteur du message SMTP : adresse du G.I.E. SESAM-VITALE (oppv@opposition.sesam-vitale.rss.fr).
- Le champ destinataire "**To**" peut ne pas être renseigné, s'il est renseigné il contient l'adresse de l'organisme concentrateur technique.
- Le champ sujet du message "**Subject**" contient la référence "**SV//Compostage/referance**"
 - « compostage » format fixe "AAAAMMJJHHMMSS" constitué des données année(4), mois(2), jour(2), heure(2), minute(2), seconde (2) c'est la date de création du message par l'expéditeur.
 - « referance » format fixe "AAAAMMJJXXXX", où AAAAMMJJ est la date de constitution de la liste d'opposition au GIE SESAM-VITALE et XXXX le rang² de la liste d'opposition.
 - le délimiteur entre chaque champ est le caractère "/".
- Le champ relatif à l'identifiant original "**In-Reply-To**" n'est pas renseigné.
- Le champ relatif au type du contenu "**Content - Type**" contient le type et le sous-type de l'objet transporté ; la valeur de ce champ est "**Application/EDI-Consent**" ;
- Le champ relatif à la description du contenu "**Content - Description**" contient la nature et la norme de l'objet transporté ; la valeur de ce champ est "**SERVICE/OPPV_LISTE**" ; **éventuellement "SERVICE/OPPV_LISTE/Z"**
- Le corps du message contient uniquement la liste d'opposition des cartes Vitale (pièce jointe **éventuellement compressée**).

² Chaque liste d'opposition est associée à un numéro appelé rang.

G.I.E. SESAM-VITALE

CAHIER DES CHARGES OCT - Version 1.31

Réf. : OCT-CDC-005

Les Conditions d'application de la Liste d'Opposition Vitale

Version : 1.16

Message SMTP multipart

EN-TETES	Dates	Date	O	Date:	
	Champ expéditeur	Adresse de l'expéditeur du message	O	From:	Adresse de l'émetteur
	Champs destinataire(s)	Adresse du destinataire du message	O	To:	Adresse du destinataire
	Autres champs	Identifiant du message	O	Message ID	
		Objet du message	O	Subject:	SV//Compostage/referance
	Champs de contenu	Version de MIME utilisée	O	Mime-Version:	version
Type du contenu		O	Content-Type:	multipart/mixed;boundary=délimiteur	
LIGNE VIDE			O		
Ligne vide			F		
BODY PART	Délimiteur [En-têtes]	Délimiteur	O	--DELIMITEUR	
		Type de contenu	O	Content-Type:	Type / Sous-type ; paramètre
		Encodage du contenu	O	Content-Transfer-Encoding:	Encodage
		Description du contenu	O	Content-Description:	nature / norme
	Ligne vide		O		
	Body part	Contenu du message	O	FICHER	La liste d'opposition
	Délimiteur final	Délimiteur final	O	--DELIMITEUR--	

G.I.E. SESAM-VITALE

CAHIER DES CHARGES OCT - Version 1.31

Réf. : OCT-CDC-005

Les Conditions d'application de la Liste d'Opposition Vitale

Version : 1.16

Message SMTP (single part)

EN-TETES	Dates	Date	O	Date:		
	Champ expéditeur	Adresse de l'expéditeur du message	O	From:	Adresse de l'émetteur	
	Champs destinataire(s)	Adresse du destinataire du message	O	To:	Adresse du destinataire Ce champ peut ne pas être renseigné	
	Autres champs	Identifiant du message		O	Message ID	
		Objet du message		O	Subject:	SV//Compostage/reference reference de la liste d'opposition
	Champs de contenu	Version de MIME utilisée		O	Mime-Version:	version version = 1.0
		Type du contenu		O	Content-Type:	Type/Sous-type;paramètre Type = Application Sous-type = EDI-Consent
		Encodage du contenu		O	Content-Transfer-Encoding:	Encodage Encodage = BASE64
Description du contenu			O	Content-Description:	nature/norme nature = SERVICE norme = OPPV LISTE OU norme = OPPV LISTE /Z	
LIGNE VIDE			O			
BODY PART	Body part	Pièce jointe	O	FICHER	La liste d'opposition	

G.I.E. SESAM-VITALE

CAHIER DES CHARGES OCT - Version 1.31

Réf. : OCT-CDC-005

Les Conditions d'application de la Liste d'Opposition Vitale

Version : 1.16

Message de l'OCT vers le PS

Le message SMTP contenant la liste d'opposition Vitale est envoyé par l'organisme concentrateur technique à tous ses clients Professionnels de Santé lors de la diffusion périodique de la liste d'opposition.

Les règles suivantes spécifiques à SESAM-Vitale s'appliquent à ces messages SMTP :

- Le champ expéditeur "**From**" contient l'adresse de l'organisme émetteur du message SMTP : adresse de l'organisme concentrateur technique;
- Le champ destinataire :
 - soit le champ destinataire "**To**" contient l'adresse du destinataire du message SMTP : adresse de la boîte aux lettres FSE du Professionnel de Santé.
 - soit le champ "**Bcc**" contient l'adresse du destinataire du message SMTP : adresse de la boîte aux lettres FSE du Professionnel de Santé.

Pour un envoi à plusieurs Professionnels de Santé faisant partie du même domaine, il est possible de regrouper les destinataires. Dans ce cas, pour préserver la confidentialité des adresses des destinataires, il est préférable d'utiliser le champ **Bcc** et laisser vide le champ To.

- Le champ relatif au sujet du message "**Subject**" contient la référence "**SV//Compostage/reference**"
 - « compostage » format fixe "AAAAMMJJHHMMSS" constitué des données année(4), mois(2), jour(2), heure(2), minute(2), seconde (2) c'est la date de création du message par l'expéditeur.
 - « reference » format fixe "AAAAMMJJXXXX", où AAAAMMJJ est la date de constitution de la liste d'opposition au GIE SESAM-VITALE et XXXX le rang de la liste d'opposition.
 - le délimiteur entre chaque champ est le caractère "/".
- Le champ relatif à l'identifiant original "**In-Reply-To**" n'est pas renseigné.
- Le champ relatif au type du contenu "**Content - Type**" contient le type et le sous-type de l'objet transporté ; la valeur de ce champ est "**Application/EDI-Consent**" ;
- Le champ relatif à la description du contenu "**Content - Description**" contient la nature et la norme de l'objet transporté ; la valeur de ce champ est "**SERVICE/OPPV_LISTE**" ; éventuellement "**SERVICE/OPPV_LISTE/Z**"
- Le corps du message contient uniquement la liste d'opposition des cartes Vitale (pièce jointe éventuellement compressée).

G.I.E. SESAM-VITALE

CAHIER DES CHARGES OCT - Version 1.31

Réf. : OCT-CDC-005

Les Conditions d'application de la Liste d'Opposition Vitale

Version : 1.16

Message SMTP multipart

EN-TETES	Dates	Date	O	Date:	
	Champ expéditeur	Adresse de l'expéditeur du message	O	From:	<i>Adresse de l' émetteur</i>
	Champs destinataire(s)	Adresse du destinataire du message	O	To:	<i>Ce champ peut ne pas être renseigné</i>
	Champs destinataire(s)	Adresse du destinataire du message	O	Bcc:	<i>Champ renseigné si champ "To" vide.</i>
	Autres champs	Identifiant du message	O	Message ID	
		Objet du message	O	Subject:	<i>SV//Compostage/reference</i> référence de la liste d'opposition
	Champs de contenu	Version de MIME utilisée	O	Mime-Version:	<i>version</i> version = 1.0
Type du contenu		O	Content-Type:	<i>multipart/mixed;boundary=délimiteur</i>	
LIGNE VIDE			O		
Ligne vide			F		
BODY PART	Délimiteur [En-têtes]	Délimiteur	O	--DELIMITEUR	
		Type de contenu	O	Content-Type:	<i>Type/Sous-type ; paramètre</i> Type = Application Sous-type = EDI-Consent
		Encodage du contenu	O	Content-Transfer-Encoding:	<i>Encodage</i> Encodage = BASE64
		Description du contenu	O	Content-Description:	<i>nature/norme</i> nature = SERVICE norme = OPPV_LISTE OU norme = OPPV_LISTE/Z
	Ligne vide		O		
	Body part	Contenu du message	O	FICHER	<i>La liste d'opposition</i>
	Délimiteur final	Délimiteur final	O	--DELIMITEUR--	

G.I.E. SESAM-VITALE

CAHIER DES CHARGES OCT - Version 1.31

Réf. : OCT-CDC-005

Les Conditions d'application de la Liste d'Opposition Vitale

Version : 1.16

Message SMTP (single part)

EN-TETES	Dates	Date	O	Date:		
	Champ expéditeur	Adresse de l'expéditeur du message	O	From:	<i>Adresse de l'émetteur</i>	
	Champs destinataire(s)	Adresse du destinataire du message	O	To:	<i>Ce champ peut ne pas être renseigné</i>	
	Champs destinataire(s)	Adresse du destinataire du message	O	Bcc:	<i>Champ renseigné si champ "To" vide.</i>	
	Autres champs	Identifiant du message		O	Message ID	
		Objet du message		O	Subject:	SV//Compostage/reference reference de la liste d'opposition
	Champs de contenu	Version de MIME utilisée		O	Mime-Version:	<i>version</i> version = 1.0
		Type du contenu		O	Content-Type:	<i>Type/Sous-type;paramètre</i> Type = Application Sous-type = EDI-Consent
		Encodage du contenu		O	Content-Transfer-Encoding:	<i>Encodage</i> Encodage = BASE64
		Description du contenu		O	Content-Description:	<i>nature/norme</i> nature = SERVICE norme = OPPV_LISTE OU norme = OPPV_LISTE/Z
LIGNE VIDE			O			
BODY PART	Body part	Pièce jointe	O	FICHIER	<i>La liste d'opposition</i>	

<i>G.I.E. SESAM-VITALE</i>	
<i>CAHIER DES CHARGES OCT - Version 1.31</i>	<i>Réf. : OCT-CDC-005</i>
<i>Les Conditions d'application de la Liste d'Opposition Vitale</i>	<i>Version : 1.16</i>

ANNEXE 6 Bis:

ENVELOPPE SMTP DE L'ACCUSE RECEPTION

Ajout d'une annexe 6 bis au CDC OCT 1.31 réf : CDC-OCT-001 V1.13.

Message SMTP accusant réception par l'OCT du message opposition

Message de l'OCT vers le GIE SESAM-Vitale

A partir du moment où il a reçu le message dédié à l'opposition et dans un délai de 2 jours ouvrés, l'OCT transmet au GIE SESAM-VITALE un message accusant réception du message dédié à l'opposition :

- Champ expéditeur « **From** » : contient l'adresse de la BAL de l'organisme concentrateur technique dans laquelle le message de service de la liste d'opposition a été déposé.
- Champ destinataire « **To** » : ce champ est égale au champ « From » du message de service opposition envoyé précédemment à l'OCT, message pour lequel l'OCT accuse réception.
- Champ « **In-Reply-To** » : contient la valeur du champ sujet "**Subject**" du message de service opposition envoyé précédemment à l'OCT, message pour lequel l'OCT accuse réception.
- Champ « **Subject** » : **AR/OPPV_LISTE/compostage**
 - « compostage » format fixe "AAAAMMJHHMMSS" constitué des données année(4), mois(2), jour(2), heure(2), minute(2), seconde(2), date de création du message par l'expéditeur.
 - le délimiteur entre chaque champ est le caractère "/"
- Champ « Content-type » : **Application/EDI-consent**
- Champ « Content-Transfer-Encoding » : **BASE64**
- Champ « Content-Description » : **AR/OPPV_LISTE**

G.I.E. SESAM-VITALE

CAHIER DES CHARGES OCT - Version 1.31

Réf. : OCT-CDC-005

Les Conditions d'application de la Liste d'Opposition Vitale

Version : 1.16

Message SMTP multipart

EN-TETES	Dates	Date	O	Date:	
	Champ expéditeur	Adresse de l'expéditeur du message	O	From:	<i>adresse émetteur OCT</i> Adresse de la BAL de l'organisme concentrateur technique dans laquelle le message de service de la liste d'opposition a été déposé
	Champs destinataire(s)	Adresse du destinataire du message	O	To:	<i>adresse destinataire GIE</i> Champ From du message pour lequel l'OCT accuse réception
	Champ référence	Identifiant du message initial	O	In-reply-to	Champ subject initial Champ Subject du message pour lequel l'OCT accuse réception
	Autres champs	Identifiant du message	O	Message ID	
		Objet du message	O	Subject:	AR/OPPV_LISTE/Compostage
Champs de contenu	Version de MIME utilisée	O	Mime-Version:	<i>version</i> <i>version = 1.0</i>	
	Type du contenu	O	Content-Type:	multipart/mixed;boundary=délimiteur	
LIGNE VIDE			O		

BODY PART	Préambule	Préambule	F	TEXTE QUELCONQUE	
	Délimiteur [En-têtes]	Délimiteur	O	--DELIMITEUR	
		Type de contenu	O	Content-Type:	<i>Type/Sous-type ; paramètre</i> Type = Application Sous-type = EDI-consent
		Encodage du contenu	O	Content-Transfer-Encoding:	<i>Encodage</i> Encodage = BASE64
		Description du contenu	O	Content-Description:	<i>nature / norme</i> nature = AR norme = OPPV LISTE
	Ligne vide		O		
	Body part	Contenu du message	O		
	Délimiteur final	Délimiteur final	O	--DELIMITEUR--	
Epilogue	Epilogue	F	TEXTE QUELCONQUE		

G.I.E. SESAM-VITALE

CAHIER DES CHARGES OCT - Version 1.31

Réf. : OCT-CDC-005

Les Conditions d'application de la Liste d'Opposition Vitale

Version : 1.16

Message SMTP single part

EN-TETES	Dates	Date	O	Date:	
	Champ expéditeur	Adresse de l'expéditeur du message	O	From:	<i>adresse émetteur OCT</i> Adresse de la BAL de l'organisme concentrateur technique dans laquelle le message de service de la liste d'opposition a été déposé
	Champs destinataire(s)	Adresse du destinataire du message	O	To:	<i>adresse destinataire GIE</i> Champ From du message pour lequel l'OCT accuse réception
	Champ référence	Identifiant du message initial	O	In-reply-to	Champ subject initial Champ Subject du message pour lequel l'OCT accuse réception
	Autres champs	Identifiant du message	O	Message ID	
		Objet du message	O	Subject:	AR/OPPV_LISTE/Compostage
	Champs de contenu	Version de MIME utilisée	O	Mime-Version:	<i>version</i> <i>version = 1.0</i>
		Type du contenu	O	Content-Type:	<i>Type/Sous-type ; paramètre</i> Type = Application Sous-type = EDI-consent
		Encodage du contenu	O	Content-Transfer-Encoding:	<i>Encodage</i> Encodage = BASE64
	Description du contenu	O	Content-Description:	<i>nature/norme</i> nature = AR norme = OPPV_LISTE	
LIGNE VIDE			O		
BODY PART	Body part	Contenu du message	O		

G.I.E. SESAM-VITALE

CAHIER DES CHARGES OCT - Version 1.31

Réf. : OCT-CDC-005

Les Conditions d'application de la Liste d'Opposition Vitale

Version : 1.16